

Documents à fournir lors d'un changement de canton Permis L-B-C UE/AELE



Seuls les dossiers complets seront acceptés



Changement de canton permis L :

- Demande d'un titre de séjour, cocher « Arrivée d'un autre canton », dûment complétée et signée
- Extrait de l'Office des poursuites de l'ancien domicile demander la liste complète) **que si répondu oui pour la ligne « Actes de défaut de bien et / ou poursuites en cours » sur la demande de titre de séjour**
- Attestation de l'aide sociale de l'ancien domicile indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour **que si répondu oui pour la ligne « Bénéficiaire des prestations sociales » sur la demande de titre de séjour**
- Extrait du casier judiciaire à demander à la poste **que si répondu oui pour la ligne « Condamnation à Suisse ou à l'étranger » sur la demande de titre de séjour**
- Formulaire Z1 (par la Commune)
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Copie du contrat de travail actuel, signé par les 2 parties ou
- Attestation de chômage
- Attestation de la caisse maladie obligatoirement Suisse pour tous
- Copie du contrat de bail
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété
- CHF 60.- pour les adultes et CHF 50.- pour les enfants, payable au comptant au dépôt de la demande

Changement de canton permis B :

- Demande d'un titre de séjour, cocher « Arrivée d'un autre canton », dûment signée et complétée
- Formulaire Z1 (par la Commune)
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Copie du contrat de travail actuel, signé par les 2 parties et
 - les 3 dernières fiches de salaire
- Cas échéant attestation de chômage
 - Si chômage, copie des décomptes détaillés du chômage depuis l'obtention du permis à ce jour
- Si sans activité (rentier) preuve des moyens financiers
- Extrait de l'Office des poursuites de l'ancien domicile demander la liste complète) **que si répondu oui pour la ligne « Actes de défaut de bien et / ou poursuites en cours » sur la demande de titre de séjour**
- Attestation de l'aide sociale de l'ancien domicile indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour **que si répondu oui pour la ligne « Bénéficiaire des prestations sociales » sur la demande de titre de séjour**
- Extrait du casier judiciaire à demander à la poste **que si répondu oui pour la ligne « Condamnation à Suisse ou à l'étranger » sur la demande de titre de séjour**
- Pour les indépendants, copie du bilan avec les comptes de perte et profit
- Attestation de la caisse maladie (obligatoirement Suisse)
- Copie du contrat de bail
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété
- CHF 60.- pour les adultes et CHF 50.- pour les enfants, payable au comptant au dépôt de la demande

Changement de canton permis C :

- Demande d'un titre de séjour, cocher « Arrivée d'un autre canton », dûment complétée et signée
- Formulaire Z1 (par la Commune)
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Extrait de l'Office des poursuites de l'ancien domicile demander la liste complète) **que si répondu oui pour la ligne « Actes de défaut de bien et / ou poursuites en cours » sur la demande de titre de séjour**
- Attestation de l'aide sociale de l'ancien domicile indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour **que si répondu oui pour la ligne « Bénéficiaire des prestations sociales » sur la demande de titre de séjour**
- Extrait du casier judiciaire à demander à la poste **que si répondu oui pour la ligne « Condamnation à Suisse ou à l'étranger » sur la demande de titre de séjour**
- Attestation de la caisse maladie (obligatoirement Suisse)
- Copie du contrat de bail
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété

- CHF 60.- pour les adultes et CHF 50.- pour les enfants, payable au comptant au dépôt de la demande

**Nous vous rappelons que le dossier doit être impérativement
déposé à notre bureau avant la prise d'emploi.
Le non-respect de ce délai peut conduire à une amende !**